



Commune de
MOIDIEU-DÉTOURBE

115 Route du Vernéa
38440 MOIDIEU DÉTOURBE

ARRÊTÉ DU MAIRE

| Arrêté N° | Objet |
|-------------------|---|
| 2024 - C - 001 | Règlement de la circulation sur VC Impasse de Gambaison – Construction pour Orange - Vaudaine |

Le Maire de la Commune de MOIDIEU-DETOURBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

Vu la demande de l'agence Constructel (Lima Basma au 06.31.60.57.48., Thomas Neiva au 04.76.19.69.92.) pour effectuer des travaux pour le compte d'Orange : Réalisation d'une tranchée de 23M avec pose de conduite PVC entre L1T et regard client ;

Concernant les travaux pour la propriété de M. Vaudaine, selon le no de PC 038 238 21 1 0001 favorable au 07/05/2021 ;

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux sur la voie communale nommée Impasse de Gambaison, au no 45 ;

ARRETE

Article 1^{er} - Les travaux sur l'impasse de Gambaison seront entrepris du 15 au 21 janvier 2024, pour une durée de 2 jours ;

Article 2 - La circulation sera alternée manuellement sur cette voie pendant la durée des travaux ;

Article 3 - Le demandeur devra se référer aux instructions délivrées par Vienne Condrieu Agglomération du Pays Viennois.

Article 4 - Le demandeur devra laisser le passage du véhicule de ramassage des ordures ménagères le lundi matin (contact : 04.74.53.45.16.).

Article 5 - Le demandeur devra se référer aux horaires des bus, afin de leur laissant libre circulation (Service transport Vienn Agglo au 04.82.06.33.15. et Service Transisere au 04.74.87.93.00. et 04.76.70.83.20.)

Article 6 - La signalisation appropriée de restriction (à indiquer en amont) et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité du demandeur.
A charge à l'entrepreneur d'informer les riverains de la gêne occasionnée et de mettre en place la déviation appropriée, en laissant l'accès libre pour les services de secours.

Article 7 - Ampliation de cet arrêté sera transmis à Vienne Condrieu Agglomération, au Département, à la brigade de gendarmerie de Vienne Sud et à l'entreprise effectuant les travaux.

Fait à Moidieu-Détourbe, le 10 Janvier 2024.

Le Maire,
Christian PETREQUIN,



Réalisation de tranchée de 23m avec pose de conduite PVC Ø45 entre L1T existante et Regard client (à poser par client)

